

Arrêté d'autorisations d'ouverture de débits de boissons temporaire catégorie 3 à l'occasion d'une manifestation TELEDOM

A040-22052023

Le maire de la commune de Saint-Julien-de-Coppel (Puy-de-Dôme),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2215-1 et suivants :

Vu les articles L 3311-1 et suivants, L3321-1, L3335-1, et R3332-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20221363 du 9 septembre 2022 portant règlement général de la police des débits de boissons dans le département du Puy-de-Dôme ;

Vu la demande présentée par Monsieur Dominique SERRE, Président de l'association TELEDOM de Saint-Julien-de-Coppel, le 22 mai 2023;

Arrête

Article 1 – L'association suscitée est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire du troisième groupe à la Maison des Associations de SAINT-JULIEN-DE-COPPEL (Puy-de-Dôme),

- Le dimanche 28 mai 2023 de 7h30 à 17h30 à l'occasion de la Ronde des Châteaux
- **Article 2 -** Le débit de boissons sera soumis aux horaires fixés par arrêté préfectoral n° 20221363 du 9 septembre 2022.
- Article 3 Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que les définit l'article L 3321-1 du code de la santé publique, soit
 - 1° Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat :
 - 3° Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.
- **Article 4 -** En outre, l'organisateur devra respecter les dispositions des arrêtés préfectoraux en date du 26 avril 1991 et du 26 juillet 1994 relatif à la prévention des nuisances sonores et de la lutte contre les bruits de voisinage.
- **Article 5 -** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Article 6 – Madame la secrétaire de mairie et le commandant de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'association les Casques Coppellois.

Fait à Saint-Julien-de-Coppel, le 22 mai 2023.

Le maire, Dominique VAURIS



Demande d'autorisation d'un débit de boisson temporaire de catégorle 3

31 to 9 de la maile 33180 SAINT JULEN DE COPPEL Tel: 94 73 68 42 81

SAINT-JULIEN DE-COPPEL nyairie.stutiendecoppsi@wanaddo.fr

ļ		
e disposet ⊄um autoritathen, vous devez completar ha sienemts ci-deszous et formatiser vote demands par mail ou par vois postale. st demande sux raspanashes d'associations d'anticiper su madricum ta ou les demandes, au moins 1 mots à l'avance. nes felaboraten du cziendi er des Bips, il est posstbla de déxocaer rensamble des demandes pour l'annés chéle,	L'saux de la manifostation et lleu du débit de bolsson	solution de
	Nom de la manifestation	ha Knde des Chaterax
	Dates de début et de fin de la manifostazion Heure de début et de fin de la manifestation	ELESONE SEPHE DOMINGUE 27 164 4323 JAC 53
	Nom eu demandeur, konction dars Fassociation et ruphées de talkaphana da contact	SEPHE Yourgue
	Norm association of theil de contact	6/65086 561

Dérogation detrandée ?

nan

oui

A SAINT-JULIEN-DE-COPPEL SIgnature

En annexe, vous prendrez connalesanco des arreles préfectoraux relatifs à la réglementation départementation départementation départementation départementation départementation départementation de politique les dispossitions relatives à la prévention des nuisances sanores et la lute combe le bruit de vois montions vous invitent à respecter et faire respecter cus réglementations.

Vosvovire demande(s) swemi(a) traitée(s) dans les maiteurs désuis. Lesfie antitée(s) vous secent transmis par mais ou par vois postale de cas écheant. Costost arrêté correspondent. Par allieure, le commune adressers à la gendermente de Billom, amphatien de chaques arrêté, quivant la réglementation et vigeur.

delogations individualise pour une soriée déterminée, ouveite au public, jusqu'à 2 houres du matin délogations collectives à l'occasion de manifestalions axceptionnelles, présentant pour la conmune un intérêt culturel ou touriséque, en dehors de tout intérêt économique privé, jusqu'à 4 haures du moth. Il ne peut être accerdé plus de 5 susvitablons par an el par demandeur saul pour les associations sportives agrédes au titre du code des sports où le nombre est porté à 10. Honaires de droit continuin Horaires dérogataines exceptionnels